

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 décembre 2020

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt le seize décembre à dix-huit heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix décembre deux mille vingt, s'est assemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

PRESENTATION DU
PLAN D'ACTION
EGALITE
PROFESSIONNELLE

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTES EXCUSEES ET REPRESENTEES :

Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Nathalie BETEMPS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20201216-D164-20-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020**OBJET : PRESENTATION DU PLAN D'ACTION EGALITE PROFESSIONNELLE****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1-2 et D. 2311-16**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,**VU** le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,**CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :**

La ville doit élaborer le présent plan d'action au plus tard au 31 décembre 2020.

Ce plan présente un ensemble d'action destinée à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tant sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, que sur l'inégal accès aux responsabilités, l'articulation de la vie professionnelle et de la vie personnelle et la prévention des discriminations et des violences sexistes et sexuelles au travail.

Ce rapport a été présenté pour information au Comité technique le 8 décembre 2020.

VU l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**VU** le plan d'action ci-annexé,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ****ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la présentation du plan d'action égalité professionnelle 2021-2024,**ARTICLE 2 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS

Délibération votée par :

Voix pour : 35

Voix contre :

Abstentions :

NPPV :

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **17 DEC. 2020**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20201216-D164-20-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020